



Saint-Paulin
*Une municipalité plus
attentive aux personnes*

Municipalité Saint-Paulin
2873, rue Lafèche
Saint-Paulin (Québec)

J0K 3G0

Téléphone : (819) 268-2026 / télécopieur : 268-2890

Courriel : reception@saint-paulin.ca

Saint-Paulin, le 27 septembre 2022

Madame, Monsieur,

Conformément aux modifications apportées à l'article 176.2.2 du Code municipal en vertu de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs sanctionnés le 16 juin 2017, je viens aujourd'hui faire rapport aux citoyens de la municipalité des faits saillants du rapport financier consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

Le rapport financier consolidé a été déposé lors de la deuxième séance d'ajournement du 28 septembre 2022. Ce document était accompagné du rapport de l'auditeur de la firme Stéphane Bérard CPA inc., comptables professionnels agréés.

Voici les résultats de l'exercice financier consolidé 2021.

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

REVENUS

Taxes	2 008 738 \$
Compensation tenant lieu de taxes	42 961 \$
Transferts	467 784 \$
Services rendus	168 201 \$
Imposition de droits	78 693 \$
Amendes et pénalités	16 569 \$
Intérêts	16 886 \$
Autres revenus	41 077 \$
Total des revenus de fonctionnement	2 840 909 \$

INVESTISSEMENTS

Revenus de transferts	86 183 \$
Imposition des droits	9 950 \$
Total des revenus d'investissements	96 133 \$
Total des revenus	2 937 042 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration générale	481 111 \$
Sécurité publique	271 061 \$
Transport	680 157 \$
Hygiène du milieu	756 625 \$
Santé et bien-être	80 953 \$
Aménagement, urbanisme et développement	104 500 \$
Loisirs et culture	183 720 \$
Frais de financement	174 854 \$
Total des charges	2 732 981 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	204 061 \$
Revenus d'investissements	(96 133) \$
Excédent de fonctionnement avant conciliation	107 928 \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Excédent de fonctionnement avant conciliation	107 928 \$
Amortissement de l'exercice	815 426 \$
Produit de cession	9 600 \$
Perte sur cession	(8 929) \$
Coût des propriétés vendues	3 873 \$
Financement à long terme des activités de fonctionnement	0 \$
Remboursement de la dette à long terme	(494 723) \$
Activités d'investissements	(31 526) \$
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	0 \$
Excédent de fonctionnement affecté	327 295 \$
Réserves financières et fonds réservés	(23 121) \$
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	0 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	705 823 \$

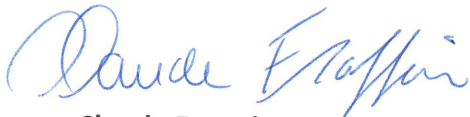
En ce qui concerne le taux global de taxation, le rapport indique que celui-ci est établi conformément aux règlements adoptés en vertu de l'article 262 de la Loi sur la fiscalité municipale.

« Nous avons effectué l'audit du taux global de taxation réel de l'exercice terminé le 31 décembre 2021 de la Municipalité de Saint-Paulin. Ce taux a été établi par la direction de la Municipalité sur la base des dispositions de la section III du chapitre XVIII.i de la Loi sur la fiscalité municipale. »

ÉTAT DU SURPLUS ET DES RÉSERVES AU 31 DÉCEMBRE 2021

Surplus non affecté	309 964 \$
Solde disponible du fonds de roulement	126 281 \$
Surplus affecté	461 124 \$

Conformément à la loi, le présent document sera distribué à chaque adresse civique de la municipalité, via l'Ajout municipal, et publié sur le site Internet de la municipalité.



**Claude Frappier,
Maire**

